

# Les Infos de Base

mercredi 23 mars 2011  
volume 14, numéro 12  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## Dans ce numéro

- 1** État de la publication  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- 2** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3** Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*  
Du nouveau dans *Accès Légal : Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 16 mars 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 12 du 23 mars 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 11 du 19 mars 2011.

Tous les règlements sous A-4.1, A-5.1, A-6.001, A-6.01, A-23, A-26, A-29.011, A-32, A-33, A-33.2, C-2, C-59.01, C-61.01, C-65.1, C-81, D-8.3, D-9.2, D-11, E-3.3, G-1.01, H-4.1, I-10, L-1.1, M-9, M-14, M-24.01, M-25.2, M-30, M-35.1, N-1.1, N-3, O-6, O-7, P-12, P-28, P-29, P-32, P-41.1, P-42.1, P-45, R-20, S-11.01.02, S-20, S-33, T-1 et T-7.1 qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 7 avril 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 23 février 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 19 février 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2010.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 2 du 5 novembre 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 6 du 16 mars 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 6 du 16 mars 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 16 mars 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2010.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 1<sup>er</sup> mars 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011 et contient maintenant quelque 7 763 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 26 février 2011.

**Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec***

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*, [R.R.Q., c. **A-2.1**, r. 1.1], aa. 3, 5.2, 6-10.1, ann. I, II.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 289.

*Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, [R.R.Q., c. **A-13.1.1**, r. 1], aa. 48, 50, 111, 14, 177.1-177.5, 199-201, 206.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, D. 176-2011 du 16-03-11, (2011) 143 G.O. 2, 969A, aa. 1-6.

*Règlement sur les appareils sous pression*, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1.1], aa. 65-71, 79.

*Indexation des droits*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 290.

*Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments*, [R.R.Q., c. **A-29.01**, r. 1.1], ann. I, II.

*Règlement modifiant le Règlement sur les conditions de reconnaissance d'un fabricant de médicaments et d'un grossiste en médicaments*, A.M. 2011-006 du 07-03-11, (2011) 143 G.O. 2, 981, aa. 1, 2.

*Tarif des droits relatifs à la publicité foncière*, [R.R.Q., c. **B-9**, r. 1], aa. 2-6.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 269, aa. 1-5.

*Règlement sur les frais exigibles pour le dépôt des plans de cadastre et pour l'examen des plans non déposés*, [R.R.Q., c. **C-1**, r. 1], aa. 1-4.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 288.

*Règlement sur la formation continue obligatoire des technologistes médicaux du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 16-12-10, (2011) 143 G.O. 2, 149], nouveau.

*Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune*, [R.R.Q., c. **C-61.1**, r. 32], aa. 2, 4-4.3, 6-7.1, 11, 12,

14.1, ann. I-VI.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 139;

*Erratum*, (2011) 143 G.O. 1, 218.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse à la sauvagine*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 77], a. 15.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 146.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 78], aa. 19, 20, ann. II, III.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 146.

*Règlement sur les zones d'exploitation contrôlée de pêche au saumon*, [R.R.Q., c. C-61.1, r. 79], a. 15.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 146.

*Règlement d'application de la Loi sur les coopératives*, [R.R.Q., c. **C-67.2**, r. 1.1], aa. 18, 19.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 312.

*Règlement d'application de la Loi sur les explosifs*, R.R.Q., 1981, c. **E-22**, r. 1, aa. 13.1-13.3.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 312.

*Règlement sur les permis d'exploitation d'usines de transformation du bois*, [R.R.Q., c. **F-4.1**, r. 8], a. 4.

*Avis d'indexation*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1332.

*Règlement sur les frais exigibles par La Financière agricole du Québec*, [R.R.Q., c. **L-0.1**, r. 1], aa. 1, 4-9.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 315.

*Règlement sur les bingos*, [R.R.Q., c. **L-6**, r. 4], aa. 10-14, 16, 17.

*Avis d'indexation des frais et droits payables*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 312.

*Règlement sur les droits et frais payables pour les licences, l'immatriculation et les autorisations relatives aux loteries vidéo*, [R.R.Q., c. L-6, r. 7], aa. 1-4.

*Avis d'indexation des frais et droits payables*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 314.

*Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure*, [R.R.Q., c. **M-13.1**, r. 2], aa. 1, 2, 7, 8, 33, 34, 39, 45, 49, 50, 53, 54, 57, 128-130.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 245.

*Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations*, [R.R.Q., c. **M-14**, r. 1], aa. 12, 13.

*Règlement modifiant le Règlement sur l'enregistrement des exploitations agricoles et sur le paiement des taxes foncières et des compensations*, D. 185-2011 du 16-03-11, (2011) 143 G.O. 2, 1163, aa. 1, 2.

*Règlement sur les frais exigibles par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 1], aa. 2, 3, 5, 8-13, 15-16.1, ann. 1.

*Avis d'indexation*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 248.

*Règlement sur les droits et les frais payables en vertu de la Loi sur les permis d'alcool*, [R.R.Q., c. **P-9.1**, r. 3], aa. 1, 2, 4, 6.

*Avis d'indexation des frais et droits payables*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 314.

*Règlement sur la promotion, la publicité et les programmes éducatifs en matière de boissons alcooliques*, [R.R.Q., c. P-9.1, r. 6], a. 18.

*Avis d'indexation des prix minimums de la bière*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 312.

*Règlement sur les critères de fixation de loyer*, [R.R.Q., c. **R-8.1**, r. 1.01], a. 3.1.

*Pourcentages applicables aux critères de fixation en 2011*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 247.

*Règlement sur le domaine hydrique de l'État*, [R.R.Q., c. **R-13**, r. 1.1], aa. 7, 12, 17, 23, 24, 28, 35, ann. I.

*Avis d'indexation*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 1431.

*Règlement sur les permis relatifs aux sports de combat*, [R.R.Q., c. **S-3.1**, r. 7], aa. 27, 33, 35.

*Avis d'indexation des droits et honoraires payables*, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 315.

*Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, [R.R.Q., c. S-6.01, Décision MPTC11-00085 du 03-03-11, (2011) 143 G.O. 2, 1165], nouveau.

*Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, [R.R.Q., c. S-6.01, r. 7], remplacé.

*Recueil des tarifs du transport privé par taxi*,  
Décision MPTC11-00085 du 03-03-11, (2011)  
143 G.O. 2, 1165, a. 17.

*Règlement sur les droits et frais exigibles en vertu de la Loi sur la Société des alcools du Québec*, [R.R.Q., c. S-13, r. 2.2], a. 1.

*Avis d'indexation des frais et droits payables*,  
Avis, (2011) 143 G.O. 1, 313.

*Règlement sur les contrats du commissaire à l'éthique et à la déontologie*, [L.Q. 2010, c. 30, Décision 1552-1 du 24-02-11, (2011) 143 G.O. 2, 1167], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion

Édition électronique de Gaudet éditeur ltée  
**Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.**

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux

liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil),

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi !

**Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.**